



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arles : les établissements de santé publics et privés s'organisent pour améliorer l'accès aux soins.

Arles, le 16 septembre 2019.

Il y a sept ans, l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur demandait aux opérateurs de santé du bassin arlésien de se rapprocher et de lui présenter un projet de coopération pour proposer une offre de soins attractive et pérenne sur le territoire du pays d'Arles.

Ce projet de partenariat public-privé, qui associe le centre hospitalier d'Arles avec les deux établissements arlésiens du Groupe Elsan (cliniques Jeanne d'Arc et Paoli), est officialisé aujourd'hui.

Pourquoi fallait-il repenser l'organisation des soins sur ce territoire ?

Les trois établissements partageaient des fragilités économiques, ce qui réduisait leurs possibilités d'investissements dans la modernisation des plateaux techniques. Cette situation ne permettait pas aux patients arlésiens de pouvoir bénéficier d'une prise en charge rapide et adaptée.

Ce nouveau partenariat permettra aux trois établissements, qui regrouperont leurs forces sur un site unique, de maintenir une offre sanitaire qui puisse enfin mieux répondre aux besoins de santé des patients. Cette organisation, dans laquelle chacun aura sa place, facilitera les complémentarités entre professionnels et les synergies médicales. A terme, l'ambition est d'élargir l'offre de soins et donc, l'attractivité pour les jeunes médecins.

Pour le patient, cela se concrétise par une offre de soins plus importante, plus riche, plus adaptée et un parcours de santé plus fluide, en un site unique.

Ce projet est entièrement partagé, encouragé et soutenu par l'ARS Paca car il permettra aussi d'accompagner l'évolution de la ville d'Arles et de répondre pleinement aux besoins de santé de la population arlésienne.

Concrètement, comment s'organise ce partenariat ?

Il va se dérouler en deux étapes :

1. Le renforcement de la filière cardiologique publique sur le territoire arlésien

Le projet prévoit le regroupement rapide de la filière cardiologique au sein du centre hospitalier avec la création d'une unité de 21 lits de médecine cardiologique et de 6 lits de soins de suite et de réadaptation (SSR) cardio-vasculaire en hospitalisation complète. Ce projet vient compléter la demande récente d'autorisation déposée par l'hôpital de 5 places d'hôpital de jour de SSR cardio-vasculaire ambulatoire (appuyé sur le pôle médico-sportif de l'établissement).

2. La création d'un groupement de coopération sanitaire de droit privé à tarification publique

Le saviez-vous ?

Un groupement de coopération sanitaire est l'outil de coopération privilégié entre le secteur public et privé, mais également entre la ville et l'hôpital. Il permet d'associer des établissements de santé publics comme privés, des centres de santé, des maisons de santé et des professionnels médicaux libéraux à titre individuel ou collectif, ou encore les acteurs du secteur médico-social.

A Arles, il serait constitué entre le centre hospitalier, la clinique Jeanne d'Arc et une association des médecins libéraux pour poursuivre la mise en œuvre des autorisations actuellement détenues par la clinique en chirurgie et en endoscopie digestive. Ce GCS fonctionnerait, durant les 2 ans nécessaires de travaux d'aménagements et de restructuration de l'hôpital, dans les locaux actuels de la clinique Jeanne d'Arc.

Le regroupement final devrait intervenir à l'issue des travaux, début 2022, date à laquelle l'ensemble des activités hospitalières d'Arles seront regroupées et modernisées sur le site du centre Hospitalier Joseph Imbert qui aura, dans l'intervalle, bénéficié d'une véritable modernisation : agrandissement du bloc opératoire et de l'unité de chirurgie ambulatoire, reconstruction du laboratoire de biologie médicale et de l'unité de réanimation et de surveillance continue, création d'une maison des consultations...

La présence à Arles ce lundi 16 septembre 2019 de M. Philippe De Mester, directeur général de l'ARS Paca, aux côtés de M. Hervé Schiavetti, maire d'Arles et président du Conseil de surveillance du centre hospitalier et de Madame Monica Michel, députée de la 16ème circonscription des Bouches-du-Rhône, de plusieurs élus arlésiens et en présence de la gouvernance et d'une représentation des communautés médicales des établissements, vient concrétiser un cycle de nombreuses rencontres ayant permis de réunir les conditions de faisabilité du projet.